



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sections de communes

Question écrite n° 130746

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les demandes d'états hypothécaires. Il lui serait agréable de savoir, lorsqu'il s'agit de biens sectionnaux, si la demande d'état hypothécaire doit être le fait du chef de la section ou du chef des habitants de cette dernière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130746

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2387

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)